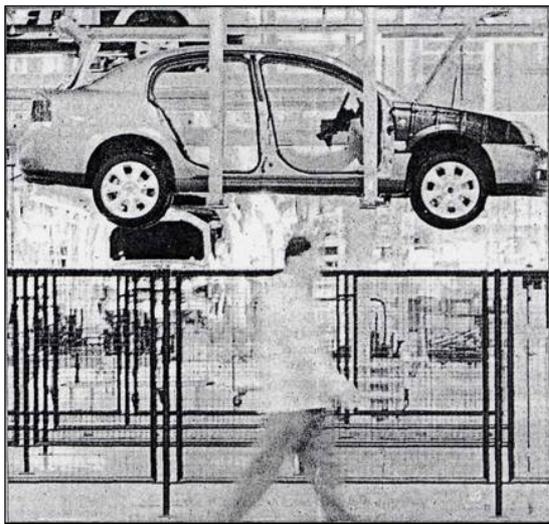


## **Un chantage sur les salariés**

**Michel Husson**  
**La Marseillaise, 16 octobre 2004**

***Michel Husson, pour débiter cet entretien, pouvez-vous nous donner votre propre définition des délocalisations ?***

Il y a eu une définition un peu calibrée dans un rapport du Sénat indiquant qu'il s'agit de toutes les suppressions d'emploi liées à un déplacement d'établissement dans un autre pays. Elles s'inscrivent dans une vaste gamme de procédures de restructurations. Pour bien comprendre, il ne s'agit pas d'emplois créés dans d'autres pays liés à des investissements internationaux. Pour parler de délocalisation, il faut qu'il y ait en même temps suppression d'emplois à un endroit et création d'emploi à un autre et pour fabriquer les mêmes choses. L'exemple-type, c'est STMicroelectronics qui fabriquait des composants téléphoniques intégrés d'ailleurs dans des appareils fabriqués eux à Singapour. La délocalisation a consisté à fermer l'entreprise qui se trouvait à Rennes et à faire produire les composants directement à Singapour. Le fait nouveau avec les délocalisations, c'est que ça profite de la mondialisation. Les entreprises raisonnent sur un marché mondial et s'installent là où ça leur semble le plus intéressant.



***Qu'est ce qui détermine la délocalisation ?***

Il y a plusieurs déterminants. Les salaires, évidemment, ou la protection sociale, enfin, bref, ce que l'on appelle le coût du travail. Mais il faut aussi qu'il y ait de la main-d'œuvre qualifiée. Et ce qu'il y a de nouveau dans les délocalisations récentes, c'est qu'elles touchent des secteurs de hautes technologies. Enfin le troisième déterminant, c'est qu'on puisse accéder au marché. Et il y a là-dedans un élément qu'il faut relativiser, c'est que le champ possible qui combine toutes ces conditions est beaucoup moins important que ne le prétend la dramatisation actuelle.

***Les délocalisations sont-elles une fatalité ?***

Ce n'est pas une fatalité, c'est un choix délibéré. Dans toutes les négociations, les accords de l'OMC ou l'accord multilatéral sur l'investissement, il y a une vraie volonté économique qui consiste à dire : « il faut que le capital ait une liberté absolue d'aller là où il veut ». Auparavant, il y avait des limites à ces mouvements de capitaux. En particulier, les pays qui les reçoivent exigeaient qu'une partie de la production soit pour le marché local, qu'on utilise des matières premières ou des composants provenant du marché intérieur. Toutes les procédures des sommets internationaux visent aujourd'hui à rendre ces exigences quasiment hors la loi. Ça montre bien que ce n'est pas inéluctable mais bien un choix d'organisation de l'économie mondiale.

***Qu'est ce qui, dans cette organisation, est mis en concurrence ? Les Etats ou bien les salariés ?***

C'est très nettement la mise en concurrence des salariés. Mais évidemment, ça a un lien avec les Etats. Dans les périodes antérieures du capitalisme, les salariés fonctionnaient selon des normes locales. La mondialisation consiste à faire sauter toutes les écluses qui pouvaient exister et à mettre directement en concurrence, par exemple, le salarié rennais avec celui de Singapour.

***N'est-ce pas, au fond, ce qui s'est déroulé avec l'élargissement européen ?***

Les mouvements de capitaux vers les PECO étaient possibles avant qu'ils rentrent dans l'UE. Il y a eu par exemples des mouvements de capitaux allemands. Leur entrée dans l'union va simplement rendre les choses plus aisées.

***Partagez-vous l'opinion de l'économiste Claude Pottier considérant qu'il s'agit-là d'une réorganisation -et même d'une nouvelle phase du capitalisme ?***

Je partage en effet cette opinion. Mais il faut préciser que l'axe principal n'est pas Nord-Sud vers les pays à bas salaires. Les trois quarts des mouvements de capitaux internationaux se font entre pays riches. L'aspect dominant, même si ce n'est pas forcément le plus spectaculaire c'est cette espèce de réimbrication des économies de l'Europe, du Japon et des Etats-Unis qui modifient profondément la façon dont est organisée l'économie mondiale. Elle est déterminée par le fait qu'il faut produire, certes à bas prix, mais aussi qu'il faut des marchés importants, Par exemple, la France est en quatrième position des pays recevant des capitaux extérieurs. A peu près 25% de notre industrie sont des filiales américaines, ce qui montre bien que le coût de la main-d'œuvre est un facteur relativement secondaire par rapport à l'accès au marché.

***Dans plusieurs de vos écrits, vous parlez du bluff et du chantage des délocalisations. Qu'est-ce que ça signifie ?***

Il y a en effet bluff et chantage. Le chantage, c'est par rapport aux travailleurs directement concernés. Rarement ça a été aussi clair : « si vous voulez conserver votre emploi, il faut accepter les baisses de salaires », etc. Mais l'aspect bluff consiste à se servir de cas absolument réels pour étendre la menace à l'ensemble des salariés. On brandit quelques cas dramatiques pour demander des concessions à l'ensemble des salariés. Il y a eu par exemple l'offensive contre les 35 heures, expliquant qu'à cause de cette mesure sociale, on n'est pas compétitif, on perd des emplois, et l'on a appliqué ce raisonnement pour justifier des blocages de salaires, la demande de baisse des charges sociales, comme si potentiellement tous les secteurs étaient concernés. Regardez, je ne sais plus quel constructeur automobile allemand vient de chiffrer à 30 % la baisse des salaires nécessaire pour assurer la compétitivité de l'entreprise. Si on généralise cette idée, les économies européennes seront peut-être ultra-compétitives, mais elles seront surtout mortes. En baissant de 30 % les salaires de tout le monde, les marchés intérieurs vont forcément en pâtir. C'est ce que je veux dire quand je parle de bluff. A savoir qu'on demande des choses tout à fait considérables aux salariés alors qu'en réalité leur application mènerait à la catastrophe.

***Quel est l'ennemi clairement désigné dans les délocalisations ? Est-ce le coût du travail ?***

Oui c'est ça. Mais, je vais me faire l'avocat du diable, ce raisonnement n'est pas faux puisque c'est la loi de la concurrence. Mais on est dans un système qui n'est pas maîtrisé. Si on joue ce jeu de la concurrence jusqu'au bout, tout le monde est mort. Si l'on prend l'économie européenne, on voit bien qu'un chômage de masse s'installe. Il y a 5 millions de chômeurs dans Un pays comme l'Allemagne. L'idée que la cause de ce chômage est qu'on n'est pas assez compétitif, que les salaires sont trop élevés, que le marché du travail ne s'ajuste pas de façon assez souple ne correspond pas du tout à la réalité. La vraie raison pour laquelle l'économie européenne ne fonctionne pas bien en ce moment c'est que le marché est bloqué par les politiques d'austérité.

***Puisqu'il n'y a pas de fatalité aux délocalisations, il doit y avoir un moyen de les empêcher. Les mesures Sarkozy vous paraissent-elles par exemple un bon moyen ?***

Ce qui est intéressant c'est qu'elles tournent autour d'une question centrale : les aides publiques. La justification de toutes ces aides c'est qu'elles devaient participer à créer des emplois. Or pour des entreprises qui délocaliseraient on les aiderait à supprimer des emplois. Donc l'axe principal c'est d'instituer, pas comme le fait Sarkozy, un vrai contrôle des aides publiques et de faire en sorte que les délocalisations coûtent très cher.

***Vous prônez donc des mesures coercitives ?***

Je ne vois pas d'autre moyen. Depuis des années, les patrons ont gagné le droit de faire à peu près ce qu'ils veulent et si on ne prend pas de mesures coercitives, ils continueront à le faire. Il est difficile d'imaginer un moyen technique qui permettrait d'arriver à ce résultat et qui soit acceptable par les patrons, sachant le degré très élevé d'exigence qui est le leur actuellement.

***Faudrait-il par exemple rétablir les dispositions de la loi de modernisation sociale amputée par le gouvernement actuel ?***

Je crois qu'il faut aller dans ce sens-là, effectivement, et même je pense à la « loi Hue » sur le contrôle des aides publiques qui a été escamotée – il n'y a jamais eu les décrets d'applications – mais c'est effectivement ce type de mesures, me semble-t-il, qu'il faudrait prendre. En allant encore plus loin, pour faire passer cette idée de priorité, il faudra bien, à un moment donné, mettre en avant l'idée d'un droit de veto sur toute mesure destructrice d'emploi. C'est un peu ce qu'il y avait dans la loi de modernisation, mais d'une manière relativement peu contraignante. L'idée est simple : soit, on fait fonctionner l'économie au bénéfice du profit et dans ce cas, c'est logique d'aller chercher des bas salaires à l'autre bout du monde, soit on met des priorités et dans ce cas, il faut obtenir un pouvoir de contrôle des salariés.

***Que pensez vous des propositions visant à taxer les entreprises qui délocalisent ?***

Il me semble qu'il y a une distinction à faire entre deux mesures. L'une consiste à taxer les marchandises qui émanent des pays où l'on considère que les droits sociaux ne sont pas respectés. Une seconde, un peu différente propose de taxer les produits réimportés vers la France après délocalisation. La seconde me paraît plus intéressante parce qu'elle frappe les multinationales, agents de ces délocalisations de manière spécifique alors que l'autre peut apparaître protectionniste.

Propos recueillis par Michel ALLIONE